

• (8.40 p.m.)

En effet, ces hôtels appartiennent à nos concitoyens et devraient respecter notre législation sur le salaire minimum. Nous espérons que lorsqu'ils comparaitront devant le comité, les représentants des chemins de fer nous expliqueront pourquoi ce n'est pas le cas. Je crois savoir que l'hôtel Château Laurier a accepté la loi sur le salaire minimum et qu'à la suite du nouveau contrat aucun de ses employés ne perçoit moins que le salaire minimum fédéral de \$1.65 l'heure.

Si cette loi peut s'appliquer à l'hôtel Château Laurier d'Ottawa pourquoi ne s'appliquerait-elle pas à tous les hôtels appartenant au CN au Canada? Les tarifs et l'importance de la clientèle sont presque identiques. Dans le cas de l'hôtel du CN à Terre-Neuve, je sais qu'il fonctionne la plupart du temps à pleine capacité. J'ignore quelle est la situation actuelle mais je me souviens qu'à une époque il était l'un des rares hôtels du CN au Canada dont l'exploitation était bénéficiaire. Il faudra que le CN me donne de bons arguments pour me persuader qu'il lui est impossible de verser le salaire minimum dans tous ses hôtels. Peut-être certains de ses représentants me diront-ils que toute la question est en cours d'instance devant les tribunaux. C'est un argument que je n'admettrai pas car la question en litige ne concerne qu'un unique hôtel dans une des provinces. Je veux connaître la situation de tous les hôtels et pas seulement celle d'Alberta où le CN conteste actuellement le droit des syndicats à attendre que la société honore la loi sur le salaire minimum.

J'aimerais, en conclusion, parler de notre compagnie aérienne nationale. Le service qu'elle assure n'est pas ce qu'il devrait être. Nous sommes en général fiers d'Air Canada mais, dans certaines régions, le service s'est détérioré et c'est un point que nous prouverons à cette compagnie. Un élément qui y a concouru est le moral de son personnel qui n'a jamais été aussi bas. Le personnel rampant se sent menacé et ignore si d'un jour à l'autre il ne va pas perdre son emploi. Dans ma province de Terre-Neuve, et j'ai eu des contacts personnels avec ces employés qui sont découragés et démoralisés, des mises à pied ont eu lieu et le bruit court que d'autres se produiront. Comment ceux qui ont choisi Air Canada pour se faire une carrière peuvent-ils agir efficacement dans une telle atmosphère et assurer le service qui a fait la réputation sans pareille de la compagnie—les députés remarqueront que j'ai employé le passé?

Dire que la réduction de personnel fait suite à une appréciation générale de l'industrie de l'aviation en Amérique du Nord ne me paraît pas une thèse valable. Air Canada n'est pas une ligne aérienne comme bien d'autres. Elle a un caractère public: elle appartient au pays. La population a le droit d'attendre d'Air Canada l'excellent service qu'elle en a toujours obtenu et de compter que l'entreprise traitera ses employés justement, sans laisser planer ce nuage d'incertitude. J'ai essayé d'obtenir du ministre des Transports qu'il nous rassure à ce propos, et nous essaierons au comité, d'obtenir des directeurs de la ligne aérienne l'assurance que les congédiements n'iront pas plus loin.

Personne n'a besoin de quitter Ottawa pour savoir ce qui se passe. On mute le personnel au sol d'Ottawa à Montréal, en apparence pour centraliser le service des réservations et le rendre plus efficace. Je me demande si l'efficacité n'est pas un paravent pour justifier d'autres réductions de personnel. Un certain nombre des employés d'Air Canada ne sont pas bilingues, tout comme il y a dans notre pays des millions de gens qui n'ont pas l'avantage de parler les deux langues officielles du Canada. Je me demande quel est exactement le poids de cet argument dans la décision de muter le service de réservations et de voyageurs d'Ottawa à Montréal. La ligne aérienne devrait faire une déclaration définitive, indiquant nettement quelles sont ses intentions et expliquant comment elle compte justifier cette initiative.

Enfin, on pourrait essayer d'éliminer certains services coûteux. Par exemple, j'ai du mal à me convaincre de la nécessité d'un service de première classe dans les vols nationaux. Cela me paraît une addition inutile et une cause de gaspillage. La plupart des lignes aériennes qui assurent les vols nationaux en Amérique du Nord ont supprimé le service de première classe. On peut légitimer ce service pour les vols transatlantiques ou transpacifiques ou transcontinentaux, mais quand il s'agit des parcours nationaux, à l'intérieur du pays, il est ridicule de conserver les deux classes. Voilà un moyen qui permettrait à la compagnie de réduire ses frais d'exploitation et d'augmenter ses recettes.

Je répète qu'il est particulièrement décevant de devoir recommander cette corvée chaque année. En tant que parlementaires dans l'exercice de nos fonctions, il est de notre devoir lorsque nous examinons ce bill de finances d'exprimer publiquement nos inquiétudes, d'offrir nos recommandations et de faire la critique de ces deux compagnies de transport. En définitive, c'est pour cela que nous sommes ici et il nous faut profiter du vote sur le budget d'exploitation de ces deux grandes sociétés de la Couronne.

A ce sujet, nous devons regretter l'absence du ministre des Transports et de son secrétaire parlementaire. Ils devraient se trouver à la Chambre pour entendre les observations que les députés jugent bon de faire au cours de ce débat auquel ils devraient eux-mêmes prendre part et, chaque fois que cela est possible, annoncer les intentions du gouvernement en ce qui concerne ces deux questions.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, nous nous retrouvons chaque année devant ce bill de finances destiné à renflouer nos chemins de fer nationaux. Je m'étonne que personne n'ait proposé que l'on s'en tienne uniquement à des questions financières.

Une voix: Ne leur en donnez pas l'idée.

M. Peters: Des changements avantageux sont intervenus. Je ne veux pas en discuter, sauf pour dire qu'ils viennent bien tard. Nous nous réjouissons tous de l'amélioration apportée au régime des pensions. L'un de mes honorable collègues a demandé pourquoi le gouvernement avait attendu si longtemps. Il n'y a qu'un an environ qu'il siège parmi nous, mais mon honorable ami de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) qui siège à la Chambre depuis toujours prétend qu'il a soulevé la question de toute éternité. Il semble donc qu'il y ait du sable dans les